

beau et de l'idéal, dont Gémiste Pléthon était l'apôtre le plus ardent. Ficin lui-même reconnaît la grandeur de son siècle dans une lettre dont nous citerons un passage : « Notre siècle est véritablement l'âge d'or ; il nous a ramené les sciences et les arts qui ont dû y croître à jamais disparus au premier âge de la plouche, la poésie, la peinture, l'architecture, la sculpture, la musique, les anciens chants de la lyre d'Orphée. Tout cela à Florence. En Allemagne, on a inventé de nos jours l'imprimerie et les tables astronomiques, grâce auxquelles on peut, en une heure, calculer un siècle à l'avance les phénomènes célestes. C'est ensuite la maison des Médicis, Cosme, Pierre et Laurent, sont lesquels on a fait venir de Grèce et de tout pays les trésors de la littérature pour les entasser à Florence... »

Lorsque Côme de Médicis eut entendu quelques leçons de Gémiste Pléthon sur Platon et sa philosophie, il ressentit pour le maître grec un enthousiasme si grand qu'il résolut de faire traduire ses œuvres en latin. Il les fit traduire par Ficin. Ce dernier, alors âgé de seize ans, n'avait encore reçu d'autres leçons que celles de son père et de Geminianus ; mais ses études et ses goûts personnels l'avaient déjà initié à la philosophie. Grand amateur de musique, il avait dressé une théorie d'après les idées de Pythagore. Il avait traduit les *Argonautica* et les *Hymnes* orphiques, ceux d'Homère, ceux de Proclus et la *Théogonie* d'Hésiode. À vingt-quatre ans, il avait composé un *lyre De voluptate*. Toutefois, il ne connaissait le grec que bien imparfaitement et il n'eût pu sans doute en latin avec assez de pureté. Après plusieurs essais pénibles, il réussit à faire une traduction, il parvint cependant à donner de Platon une traduction admirable qui, malgré les défauts qu'on ne pouvait presque pas éviter il y a quatre cents ans, est restée comme un modèle de référence au texte. Elle fut d'abord à part, alors que le Platon grec n'avait point encore été imprimé (Florence, sans date), et depuis on l'a souvent reproduite dans les éditions de Platon. Elle fut traduite par Venise, 1491. Quand Côme de Médicis chargea Ficin de traduire Platon, il sembla à l'heureux dieu de cet lui-même qui nous apprend que Platon en personne l'appela à devenir son interprète. Il vint dès lors au philosophe grec un véritable culte. Aussi les partisans d'Aristote lui en ont-ils presque fait un crime et l'ont-ils accusé de paganisme. Il est vrai qu'il possédait l'oraison à ce point de Platon, devant lequel brûlait une lampe. Il prétendait encore faire lire dans l'église les œuvres du savant disciple de Socrate, par cette raison, disait-il, que Socrate était le précurseur du Christ, et que, s'il n'enseignait pas nettement le mystère de la Trinité, il était du moins d'accord avec Moïse. Laissons les orthodoxes de nos jours se révolter contre ces hardiesses qu'ils taxent d'impiété. Il faut voir dans cette idolâtrie plus qu'une opinion isolée : il faut y reconnaître l'esprit de la renaissance, savamment avec naïveté ce que des chrétiens trop exclusifs ont proclamé le fruit défendu de l'arbre de sagesse. Ficin n'aurait pas de la sorte, ailleurs, l'approbation du pape, du cardinal Bessarion et de bien d'autres dignitaires de l'Église ? Le culte qu'il rendait à Pléthon réagit aussi sur les principaux élèves et interprètes de ce philosophe, et il traduisit également leurs œuvres, entre autres celles de Plotin et de Hermias.

Les détachements de Ficin avouent qu'il contribua plus que tout autre à répandre le goût et la connaissance de la philosophie platonicienne ; mais, disent-ils, c'est là tout son mérite et, comme philologue, il n'avait aucune notion de critique. Cette opinion est absolument fautive. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner de près les écrits de Ficin ; on y voit que, sans faire de phrases, sans discuter les textes, il a corrigé bien des fautes et des erreurs de copistes. Du reste, ses lettres, ses préfaces et ses notes sont également une preuve de son érudition. Enfin, il a en sa faveur le témoignage des premiers savants de l'époque. Il était en correspondance active avec plusieurs d'entre eux, avec Uranius Preminger de Constance, par exemple, avec lequel il entretenait une liaison toute philosophique, les échanges de lettres et d'ouvrages ont marqué l'anniversaire de leur naissance. L'influence que Ficin exerça sur l'Allemagne et sur l'école des humanistes, en particulier, est incontestable. Recueilli lui envoyait des élèves, et de toutes les parties de l'Allemagne, il fut encore mentionné celle de Plotin (Florence, 1492) ; le texte ne fut publié que plus tard, et de divers autres auteurs grecs, profanes et chrétiens, souvent avec des introductions et des commentaires de commentateurs : *De theologia platonica* ; *De immortalitate animorum et aeterna felicitate libri XVII* ; *De religione christiana et fidei pietate* ; *In epistolas Pauli commentaria* ; *De vita* ; des lettres (*Marsilius Ficini epistola*, Venise, 1491 et Florence, 1497). Ses œuvres ont été aussi réunies (*Opera*, Florence, 1491 ; Bâle, 1561) et souvent réimprimées.

Les Anciens, dans l'honneur de Ficin, le distiquent suivant : *Mores, ingenium, musas sôphiamque supremam* *Via una dicam nomine ? Marsilium.*

FICINIS s. f. (fi-si-ni). Bot. Genre de plantes, de la famille des cypracées, comprenant plusieurs espèces, qui croissent au Cap de Bonne-Espérance.

FICINITE s. f. (fi-si-ni-té — de *Ficinus*, n. pr.). Minér. Phosphate de protoxyde de fer hydratée.

FICK ou **FICKE** (Jean-Jacques), médecin allemand, né à Iéna en 1782, mort dans cette ville en 1870. Il passa successivement la botanique, la chirurgie, l'anatomie et la médecine à l'université de sa ville natale, et composa, outre de nombreuses dissertations, *Manufactura ad formularum compositionem* (Iéna, 1713, in-4°).

FICKLER (Joseph), révolutionnaire badois, né à Constance en 1808, mort en 1865. Il embrassa la carrière du commerce dans sa ville natale, où il fit paraitre, dès 1830, une feuille hebdomadaire religieuse et politique, *Le journal libéral*, et devint bientôt l'un des chefs du parti populaire dans le grand-duché de Bade. En 1832, il fut nommé directeur de l'entreposit de Constance et fut élu peu après président du Comité bourgeois. En 1836, il fut appelé à la rédaction en chef des *Feuilles du lac*, journal qui paraissait à Constance et dont il fit bientôt l'organe de l'opposition libérale, déjà puissante dans le grand-duché de Bade, et dans les rangs de laquelle se rangeaient entre autres Struve, Hecker, Charles Blind, etc. Plus tard, la même feuille devint entre ses mains l'organe du parti démocratique. Lorsque éclata la révolution de Février, Fickler fut l'un des premiers qui mirent en avant aux yeux du peuple l'idée de se constituer en république, gouverner comme le meilleur de tous, soit à ses lecteurs dans les *Feuilles du lac*, soit à ses auditeurs dans les nombreuses réunions populaires où, grâce à sa virulente éloquence et à l'énergie de son caractère, il joua un rôle actif. Sous le nom de relations avec le gouvernement provisoire, il fut emprisonné par l'ordre de Mathy ; mais, rendu un peu plus tard à la liberté et élu peu après au Comité national par l'assemblée populaire d'Offenbourg, il se montra bientôt l'un des membres les plus remarquables et les plus énergiques de cette assemblée, et y fut l'adversaire opiniâtre à la fois du terrorisme de Struve et du modérantisme du parti de Brentano. Le 1er juin 1849, il fut appelé à faire partie du gouvernement provisoire badois, et, muni d'une grosse somme d'argent, partit pour Stuttgart où les autorités wurtembergoises, prévenues à l'avance, le firent arrêter pour avoir voulu corrompre les troupes en garnison dans cette ville. Lorsqu'il fut rendu à la liberté, la république de Bade, succombant sous les coups de la Prusse, avait terminé son existence éphémère, et Fickler ne pouvant rentrer dans sa patrie, partit pour l'Amérique du Nord, où de démocrate européen il devint tout à coup un des plus chauds partisans de l'esclavage. On ne sait rien de l'exact sur la part qu'il prit aux événements, mais il est probable que ce fut le délégué des esclavagistes qui le détermina à profiter de l'amnistie accordée par le grand-duc de Bade et à rentrer dans sa patrie, où il mourut deux mois à peine après son retour.

FICOIDÉ adj. (fi-ko-i-dé — du lat. *ficus*, figue, et du gr. *oidos*, aspect). Hist. nat. Qui ressemble à une figue.

— s. f. Moll. Section du genre pyrille, comprenant les espèces dont la coquille rappelle plus ou moins la forme d'une figue.

— Zooph. Espèce d'alcyon, appelé aussi **FIGUE DE MER**.

— Bot. Genre de plantes grasses, type de la famille des ficoidées : *Les usages des ficoidées sont peu nombreux.* (Boissard.) Le Pl. Syn. de **FICOIDÉES** et de **MÉSEMBRYANTHÈMES**.

FICOÏDÉ, **ÉE** adj. (fi-ko-i-dé). Bot. Qui ressemble à une figue. — s. f. Syn. d'**ALCYON**, genre de plantes. Le Pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre ficoidé, et appelées aussi **MÉSEMBRYANTHÈMES**.

FICOÏTE s. f. (fi-ko-i-te — du lat. *ficus*, figue). Zooph. Nom donné par les anciens auteurs à une espèce de figue dont la forme rappelle celle d'une figue.

— s. f. Syn. d'**ALCYON**, genre de plantes. Le Pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre ficoidé, et appelées aussi **MÉSEMBRYANTHÈMES**.

FICOIDÉES, **ÉE** adj. (fi-ko-i-dé — du lat. *ficus*, figue, et du gr. *oidos*, aspect). Hist. nat. Qui ressemble à une figue. — s. f. Moll. Section du genre pyrille, comprenant les espèces dont la coquille rappelle plus ou moins la forme d'une figue.

— Zooph. Espèce d'alcyon, appelé aussi **FIGUE DE MER**.

— Bot. Genre de plantes grasses, type de la famille des ficoidées : *Les usages des ficoidées sont peu nombreux.* (Boissard.) Le Pl. Syn. de **FICOIDÉES** et de **MÉSEMBRYANTHÈMES**.

— Encycl. Bot. Les *Ficoidées* sont des végétaux herbacés ou frutescents, à feuilles opposées ou alternes, charnues, offrant du reste les formes les plus variables ; à fleurs axillaires ou terminales, généralement solitaires, plus rarement groupées en cymes ou en panicules. Ces fleurs sont très-élevées et présentent toutes les nuances du violet, du rouge, du rose, du jaune et du blanc. Plusieurs d'entre elles répandent une odeur très-agréable. En général, elles ne s'épanouissent bien qu'en plein soleil ; celles d'un certain nombre d'espèces s'ouvrent à midi, ou du moins au soir, et de divers autres auteurs grecs, profanes et chrétiens, souvent avec des introductions et des commentaires de commentateurs : *De theologia platonica* ; *De immortalitate animorum et aeterna felicitate libri XVII* ; *De religione christiana et fidei pietate* ; *In epistolas Pauli commentaria* ; *De vita* ; des lettres (*Marsilius Ficini epistola*, Venise, 1491 et Florence, 1497). Ses œuvres ont été aussi réunies (*Opera*, Florence, 1491 ; Bâle, 1561) et souvent réimprimées.

— Anciens, dans l'honneur de Ficin, le distiquent suivant : *Mores, ingenium, musas sôphiamque supremam* *Via una dicam nomine ? Marsilium.*

FICOIDÉES, **ÉE** adj. (fi-ko-i-dé). Bot. Qui ressemble à une figue. — s. f. Syn. d'**ALCYON**, genre de plantes. Le Pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre ficoidé, et appelées aussi **MÉSEMBRYANTHÈMES**.

FICOÏTE s. f. (fi-ko-i-te — du lat. *ficus*, figue). Zooph. Nom donné par les anciens auteurs à une espèce de figue dont la forme rappelle celle d'une figue.

— s. f. Syn. d'**ALCYON**, genre de plantes. Le Pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre ficoidé, et appelées aussi **MÉSEMBRYANTHÈMES**.

FICQ, **UE** adj. (fi-ki-ue — lat. *ficus*, figue). Bot. Genre de plantes grasses, type de la famille des ficoidées : *Les usages des ficoidées sont peu nombreux.* (Boissard.) Le Pl. Syn. de **FICOIDÉES** et de **MÉSEMBRYANTHÈMES**.

FICQ, **UE** adj. (fi-ki-ue — lat. *ficus*, figue). Zooph. Nom donné par les anciens auteurs à une espèce de figue dont la forme rappelle celle d'une figue.

— s. f. Syn. d'**ALCYON**, genre de plantes. Le Pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre ficoidé, et appelées aussi **MÉSEMBRYANTHÈMES**.

FICQ, **UE** adj. (fi-ki-ue — lat. *ficus*, figue). Zooph. Nom donné par les anciens auteurs à une espèce de figue dont la forme rappelle celle d'une figue.

— s. f. Syn. d'**ALCYON**, genre de plantes. Le Pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre ficoidé, et appelées aussi **MÉSEMBRYANTHÈMES**.

— Bot. Genre de plantes grasses, type de la famille des ficoidées : *Les usages des ficoidées sont peu nombreux.* (Boissard.) Le Pl. Syn. de **FICOIDÉES** et de **MÉSEMBRYANTHÈMES**.

— Encycl. Bot. Les *Ficoidées* sont des végétaux herbacés ou frutescents, à feuilles opposées ou alternes, charnues, offrant du reste les formes les plus variables ; à fleurs axillaires ou terminales, généralement solitaires, plus rarement groupées en cymes ou en panicules. Ces fleurs sont très-élevées et présentent toutes les nuances du violet, du rouge, du rose, du jaune et du blanc. Plusieurs d'entre elles répandent une odeur très-agréable. En général, elles ne s'épanouissent bien qu'en plein soleil ; celles d'un certain nombre d'espèces s'ouvrent à midi, ou du moins au soir, et de divers autres auteurs grecs, profanes et chrétiens, souvent avec des introductions et des commentaires de commentateurs : *De theologia platonica* ; *De immortalitate animorum et aeterna felicitate libri XVII* ; *De religione christiana et fidei pietate* ; *In epistolas Pauli commentaria* ; *De vita* ; des lettres (*Marsilius Ficini epistola*, Venise, 1491 et Florence, 1497). Ses œuvres ont été aussi réunies (*Opera*, Florence, 1491 ; Bâle, 1561) et souvent réimprimées.

— Anciens, dans l'honneur de Ficin, le distiquent suivant : *Mores, ingenium, musas sôphiamque supremam* *Via una dicam nomine ? Marsilium.*

FICQ, **UE** adj. (fi-ki-ue — lat. *ficus*, figue). Zooph. Nom donné par les anciens auteurs à une espèce de figue dont la forme rappelle celle d'une figue.

— s. f. Syn. d'**ALCYON**, genre de plantes. Le Pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre ficoidé, et appelées aussi **MÉSEMBRYANTHÈMES**.

FICQ, **UE** adj. (fi-ki-ue — lat. *ficus*, figue). Zooph. Nom donné par les anciens auteurs à une espèce de figue dont la forme rappelle celle d'une figue.

FIDA, **IA** adj. (fi-da — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.

FIDÉ, **ÉE** adj. (fi-dé — du lat. *fides*, foi). Jurispr. Qui se fonde sur une fiction légale : *Droit FIDICIONAIRE*.